PEP_BeB_13

MAIRIE DE
Viriat
Vivre ensemble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
Arrivé le
15 JUIL. 2024

Monsieur Vincent PATRIARCA
Directeur Départemental des Territoires de l'Ain
DDT 01 – Service protection et gestion de l'environnement
23 rue Bourgmayer – CS 90410

01012 BOURG EN BRESSE cedex

Ref. : BP-FLC/cj 24-141
Objet : Conseil municipal du 25 juin 2024

Affaire suivie par Florence LE COZ
Directrice Générale des Services

Viriat, le 5 juillet 2024

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information, la délibération prise lors du conseil municipal de Viriat du 25 juin dernier, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la ville de Bourg-en-Bresse.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération distinguée

Le Maire,

MAIRIE DE VIRIAT AIN

Bernard PERRET

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

Mairie, 204, rue Prosper Convert, 01441 VIRIAT Cedex
Tel 04 74 25 30 88 - Fax 04 74 25 10 04 - Courriel : mairie@viriat.fr - Site internet : **www.viriat.fr**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20240625-D250624-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024

D 250624-08

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 juin 2024

Sur convocation en date du 19 juin 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JACQUEMET Rodolphe	LAUPRETRE Patrick	VEUILLET Philippe
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :
Myriam BRUNET
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Paola BONHOURE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Patrick LAUPRETRE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Etait absent :
CHANEL Serge

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

AVIS SUR LE PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE

Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu le courriel du 17 mai 2024 des services de la Direction Départementale des Territoires qui demande à la Commune d'émettre un avis sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Bourg en Bresse pour le 17 juillet 2024 au plus tard.

Vu le dossier de porter à connaissance élaboré par la Communauté d'Agglomération du Grand Bassin de Bourg en Bresse pour la mise en place d'un plan d'épandage des boues de sa station d'épuration

Ce projet a été soumis à évaluation environnementale par décision n°2020-ARA-KKP-2844 du 6 janvier 2021 du Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes au regard des rubriques du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

La CA3B créée en janvier 2017 regroupe 74 communes et 133 000 habitants, Depuis le 1er janvier 2018, la CA3B exerce la compétence assainissement sur le territoire. A ce titre GBA assure en régie l'exploitation de la station d'épuration de Bourg en Bresse d'une capacité de 120 000 équivalents habitants mise en service en 1999. Cette station dispose d'une filière de traitement des boues environ 7 600 t de matières brutes de boues par an. Avant d'être valorisées par épandage agricole, ces boues sont stockées sur une plateforme située sur le site de la Tienne à Viriat au sein d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploitée par ORGANOM. La plateforme de stockage des boues, exploitée par GBA, va donc être déplacée afin de libérer l'emplacement pour les activités d'ORGANOM et de se mettre en conformité avec la règlementation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20240625-D250624-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024

Les boues produites par la station d'épuration de Bourg en Bresse font l'objet d'une valorisation agricole locale depuis presque 30 ans. Le plan d'épandage actuel est entré en vigueur en 2004 à l'occasion de la mise en service de nouvelles infrastructures ayant entrainé le doublement de la production de boues jusqu'à 1950 t de matières sèches annuelles.

Les surfaces engagées ont depuis subi des variations importantes à la faveur d'ajouts et de retraits d'ilots dans le cadre de cessations d'activités et/ou de conversions d'exploitations agricoles. L'évolution des zones vulnérables aux nitrates, la révision des aires d'alimentation de captage à proximité ainsi que l'extension des zones urbanisées a également entrainé des conséquences directes sur les contraintes à l'épandage dans ce même laps de temps.

Ces évolutions sont désormais considérées comme substantielles au sens de l'article R181-46 du Code de l'Environnement et nécessitent de fait la constitution d'un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale au tire de la rubrique 2.1.3.0.

Pour Viriat, le projet de plan d'épandage concerne 931 parcelles soit plus de 435 hectares. Les documents sont consultables auprès du secrétariat des services techniques aux horaires et jours d'ouverture de la Mairie au public.

Ce projet de plan d'épandage fera l'objet d'une enquête publique courant septembre 2024

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- émettre un avis FAVORABLE sur le plan d'épandage des boues de station d'épuration de Bourg en Bresse gérée en régie directe par GBA

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

MAIRIE DE VIRIAT AIN

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

MAIRIE DE VIRIAT AIN